

2020_CT2_036

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets Annexes de la Métropole Aix Marseille Provence – Adoption des Comptes de Gestion de l'exercice 2019 du Territoire du Pays d'Aix

Le 23 juillet 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Musiques Actuelles du Pays d'Aix (6MIC) à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juillet 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CONTÉ Marie-Ange – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BURLE Christian donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – CORNO Jean-François donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à MARTIN Régis – MALLIÉ Richard donne pouvoir à VENTRON Amapola – PELLENC Roger donne pouvoir à CONTÉ Marie-Ange – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis – ZERKANI RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : JOISSAINS Sophie – PAOLI Stéphane

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Ressources
Finances

■ Séance du 23 juillet 2020

02_1_10

■ Budgets Annexes de la Métropole Aix Marseille Provence – Adoption des Comptes de Gestion de l'exercice 2019 du Territoire du Pays d'Aix

Le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance 31 juillet 2020

15283

■ Budgets Annexes de la Métropole Aix Marseille Provence – Adoption des Comptes de Gestion de l'exercice 2019 du Territoire du Pays d'Aix

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En application de l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes 2019 des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix est constitué par un vote du Conseil de la Métropole du Compte Administratif de chacun de ces budgets annexes présenté par Madame la Présidente.

Conformément à l'article L5217-10-10 de ce même Code, préalablement à l'adoption du Compte Administratif, le Conseil de la Métropole doit arrêter le Compte de Gestion de chacun de ces budgets annexes de l'exercice clos établi et transmis par Monsieur le Receveur Principal des Finances Publiques.

Le Compte de Gestion du Comptable Public constitue un document de synthèse qui présente les résultats de l'exercice et retrace l'évolution du patrimoine de la Métropole entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice.

Monsieur le Receveur Principal de la Métropole Aix-Marseille-Provence a remis, à fin d'approbation, les Comptes de Gestion des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix suivants :

- Aménagement,
- Assainissement Non collectif,
- Elimination des Déchets,
- Assainissement en Régie,
- Assainissement en Délégation,

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_036-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020

- Eau en Régie,
- Eau en Délégation.

Les identités de valeur entre ces Comptes de Gestion et les Comptes Administratifs de chacun des budgets annexes listés ci-avant ont été vérifiées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer de chacun des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Délibère**Article 1 :**

Les résultats de clôture de l'exercice 2019 des Comptes de Gestion des budgets annexes du Territoire du Pays d'Aix sont les suivants :

BUDGET ANNEXE AMENAGEMENT

Section d'investissement	1 257 101,07euros
Section de fonctionnement	273 012,84 euros
Solde	1 530 113,91 euros

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Section de fonctionnement	81 607,59 euros
Solde	81 607,59 euros

BUDGET ANNEXE ELIMINATION DES DECHETS

Section d'investissement	2 351 463,51 euros
Section de fonctionnement	17 498 428,06 euros
Solde	19 849 891,57 euros

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN REGIE

Section d'investissement	2 505 906,32 euros
Section de fonctionnement	1 058 702,97 euros
Solde	3 564 609,29 euros

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT EN DELEGATION

Section d'investissement	-6 598 763,44 euros
Section de fonctionnement	7 935 084,49 euros
Solde	1 336 321,05 euros

BUDGET ANNEXE EAU EN REGIE

Section d'investissement	407 157,34 euros
Section de fonctionnement	1 474 703,13 euros
Solde	1 881 860,47 euros

BUDGET ANNEXE EAU EN DELEGATION

Section d'investissement	-2 339 717,48 euros
Section de fonctionnement	4 853 837,52 euros
Solde	2 514 120,04 euros

Article 2 :

Déclare que les Comptes de Gestion des budgets annexes « Aménagement », « Assainissement Non Collectif », « Elimination des déchets », « Assainissement en Régie », « Eau en Délégation », « Eau en Régie » et « Assainissement en Délégation » du Territoire du Pays d'Aix dressés par le Receveur pour l'exercice 2019, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Article 3 :

Approuve ces Comptes de Gestion.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget et Finances

Didier KHELFA

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budgets Annexes de la Métropole Aix Marseille Provence – Adoption des Comptes de Gestion de l'exercice 2019 du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	56
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour	56
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **30 JUL. 2020**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20200723-2020_CT2_036-
DE
Date de télétransmission : 03/08/2020
Date de réception préfecture : 03/08/2020